

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/01/2023

Dossier complet le :
10/02/2023

N° d'enregistrement :
2023-6722

1. Intitulé du projet

Extension de la carrière du Bois du Coudraye sur la commune de TUFFALUN (49700)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CALCAIRES D'AMBILLOU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Anthony PERCHER

RCS / SIRET

7 | 5 | 2 | 3 | 9 | 7 | 2 | 1 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1

Forme juridique SARL au capital de 45 000 €

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 ICPE c : Extension de carrière inférieure à 25 ha.	Rubrique 2015-1 : Exploitation de carrière sur une surface exploitable de 1,6 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société des CALCAIRES D'AMBILLOU souhaite rapidement disposer de réserves complémentaires qui lui permettraient d'attendre plus sereinement l'issue des différentes procédures qui devront être mises en place pour l'évolution du PLU de TUFFALUN qui ne prévoit pas de zonage pour l'extension de la carrière qu'elle exploite actuellement. Elle détient à cet effet la maîtrise foncière d'une parcelle bordant l'emprise actuelle au droit de laquelle le gisement se prolonge dans une configuration comparable au gisement actuellement exploité.

Cette parcelle est classée en zone carrière au PLU.

Elle présente un potentiel exploitable de 115 000 m³ soit entre 3 à 5 années d'exploitation au moins à un niveau moyen de l'ordre de 4000 tonnes/an.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de l'extension de l'exploitation d'une carrière reposant sur la valorisation d'un gisement de calcaire crayeux (tuffeau). La production moyenne prévisionnelle est fixée à 40 000 tonnes/an. Elle pourra atteindre 60 000 tonnes/an au maximum soit les niveaux actuellement autorisés. Il n'est pas demandé une augmentation de production par rapport aux dispositions de l'arrêté d'autorisation du 25/04/2016.

L'extraction s'effectuera par campagnes ponctuelles (2 à 3 campagnes/an) de 15 à 20 jours par campagne.

En dehors de la fourniture de tuffeau pour les champignonnières, des productions annexes pourront être envisagées:

- . la fabrication de blocs ou moellons à partir des facies les plus indurés du gisement (20 m³/an environ),
- . la fabrication de granulats pour des amendements calcaires et remblais (10 % environ de la production),
- . la fabrications de granulats pour les sous couches de roulement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux préalables consisteront à décapier la terre végétale au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation (6400 m³ au total). La terre végétale décapée sera mise en cordons en périphérie de la zone d'extraction. Elle sera reprise dans le cadre des travaux de remise en état. Elle sera régalée sur le terrain remblayé.

La parcelle concernée sera ceinturée par une clôture juste avant le début des travaux.

Il n'est pas prévu la construction de bâtiments. Le bungalow et le container qui sont déjà mis en place dans l'emprise de la carrière actuelle couvrent d'ores et déjà les besoins du personnel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le principe d'extraction sera d'exploiter le gisement sur un seul front de 7 m de hauteur moyenne variable selon la topographie du terrain naturel par des paliers de 3 à 4 m avec un sens d'extraction global orienté vers l'Ouest en direction de la RD 156. Il sera extrait entre 40 000 et 60 000 tonnes de tout-venant par an. Ces matériaux seront traités dans l'installation de traitement actuelle qui ne fera l'objet d'aucune modification liée à ce projet.

Comme sur le secteur d'extraction actuel, l'exploitation du gisement sera ralisé à ciel ouvert, en fouille sèche par une pelle hydraulique qui alimentera 2 engins (tracteurs avec remorques agricoles ou dumpers), le tout-venant étant alors dirigé vers le hall de stockage sous lequel se trouve l'installation de traitement. Ces opérations d'extraction ne seront pas permanentes sur l'année.

La cote limite d'extraction sera celle actuellement autorisée à savoir + 65 m NGF. Cette cote correspond à la cote des plus hautes eaux atteinte par la nappe contenue dans l'aquifère Turonien.

Compte tenu de la tenue du front d'exploitation et du projet de remise en état par remblayage total de la zone d'extraction par des matériaux extérieurs inertes en position ultime du front, le talutage à 45° dans la masse ne sera pas retenu.

Il n'y a et n'y aura pas de tirs de mines.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pour l'instant fait l'objet d'aucune procédure administrative. La parcelle est classée en zone "carrière" dans le zonage et règlement du PLU de TUFFALUN.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle YO 12	21570 m ² dont 16000 m ² exploitables

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit la Tonnelle
49700 TUFFALUN

Coordonnées géographiques¹

Long. 42° 28' 02" 48 Lat. 0° 33' 10" 24

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

TUFFALUN uniquement

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le dossier concernant la carrière actuelle a été effectué en 2014-2015. Il s'agissait d'un dossier de demande renouvellement et d'extension de carrière avec étude d'impact. Ce dossier concernait une surface de 12,34 ha.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation a été obtenu le 26 avril 2016 pour une durée de 25 ans dont les 5 dernières années destinées à la finalisation des travaux de remise en état. Le dossier a été instruit selon la réglementation en vigueur à cette époque.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF du secteur sont listées dans le rapport de l'étude écologique jointe au dossier de porter à connaissance. La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II ("Bois et Landes de Louerre/Grezille/St Gorges-des-Sept-Voies") qui n'a aucune relation avec le site du fait de la nature des terrains et de leur sensibilité.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR LOIRE-ANJOU-TOURAIN
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se situe à plus de 7 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'une exploitation de carrière de tuffeau. Le projet vise naturellement des ressources du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude écologique est jointe en annexe au dossier de présentation. Elle écarte tout enjeux majeurs sur la biodiversité locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rapport écologique écarte également tous risques concernant les zones NATURA 2000 identifiées aux abords du site, de même pour les ZNIEFF locales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux seront traités dans les installations actuelles de la carrière. Ils seront évacués par camions comme le sont actuellement les matériaux extraits.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores sont contrôlés régulièrement (4 campagnes depuis 2016). Les résultats ne montrent aucun dépassement des seuils réglementaires au niveau des Zones à Emergence Réglementée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La modification sera temporaire. La remise en état consistera en effet à redonner au terrain sa vocation agricole initiale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'exploitation de la parcelle concernée ne débutera qu'après la fin des opérations d'extraction sur la carrière actuellement autorisée. Il n'y aura donc pas cumul entre 2 activités similaires l'une prolongeant simplement la première sur quelques années supplémentaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le dossier de porter à connaissance décrit les effets attendus et les mesures proposées destinées à éviter les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le représentant de la société des CALCAIRES D'AMBILLOU considère que son projet n'a pas à faire l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où il ne concerne qu'une très faible surface pour une production limitée à celle actuellement autorisée. Sa mise en exploitation dont les modalités sont identiques à celles d'aujourd'hui sera par ailleurs différée à la fin de l'exploitation actuellement autorisée. Aucune sensibilité environnementale majeure n'a été identifiée sur et aux abords du site. La carrière actuelle a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation en 2015 ce qui somme toute est relativement proche sans changement notable en périphérie du site.

Des arguments complémentaires sont développés dans le porter à connaissance

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le porter à connaissance avec ses annexes réglementaires et rapport de l'étude écologique réalisée par DERVENN sont disponibles. Il décrit le projet dans son ensemble.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LOURESSE-ROCHEMENIER

le, 3 février 2023

Signature

Sté des Calcaires d'Ambillou
1, rue Principale
49700 Louresse Rochemenier
Tél. : 02 41 59 33 63
Fax : 02 41 59 35 75
Siret : 752 397 216 00017